

sont connues aussitôt que l'aménagement est terminé, tandis que les données du recensement ne sont connues que quelque temps après la fin de la période.

Section 2.—Industrie des usines centrales électriques au Canada

Contrôle d'Etat sur l'énergie électrique en temps de guerre.*—Tous les sommets antérieurs en matière d'installation de nouvelles facilités pour la production d'électricité ont été dépassés en 1943 et le Canada se classe maintenant parmi les nations du monde comme probablement le plus grand pays consommateur d'électricité par personne. Cette nouvelle situation résulte non seulement de l'augmentation sans précédent de la capacité en 1942, mais aussi de l'augmentation globale du temps de guerre s'élevant à 2,000,000 de h.p.

Comme la majorité des grandes industries de guerre sont situées en deça des frontières de l'Ontario et du Québec, la plupart des problèmes d'énergie sont survenus dans ces provinces.

Moins d'un an après que le Canada eut déclaré la guerre, la probabilité surgit d'une pénurie d'électricité en Ontario et d'une capacité insuffisante dans le Québec. En août 1940 le Ministère des Munitions et Approvisionnements a nommé un Régisseur de l'énergie.

La Régie a entrepris une étude des capacités et des charges d'énergie, réelles et potentielles, dans chacune des provinces. Les organismes provinciaux en charge de l'énergie ont été consultés. Leur collaboration ayant été obtenue, ces organismes sont devenus les agents de la Régie.

La première mesure importante de conservation a été un arrêté en Conseil du 20 septembre 1940, rendant l'heure d'été applicable toute l'année dans les municipalités de l'Ontario et du Québec qui avaient déjà l'heure avancée au cours de l'été de la même année. Plus de deux ans plus tard, le 26 janvier 1943, l'arrêté en Conseil a été modifié pour étendre l'heure d'été à tout le Canada.

Il fut convenu que tout usage d'électricité pour chauffage et production de vapeur serait interdit à l'automne de 1940, et dans les diverses localités des dispositifs de contrôle furent installés sur les chauffe-eau domestiques pour que le courant fût interrompu durant les heures de pointe. Ainsi, l'énergie secondaire a pu être utilisée immédiatement en charges primaires. A cette époque il y avait de faibles surplus d'énergie dans toutes les provinces, excepté l'Alberta où il a été nécessaire d'en fournir une tranche pour une grande industrie électrochimique de munitions. Le problème consistait à pouvoir emmagasiner suffisamment d'eau. Il a été résolu par la construction de bassins d'emmagasinage au lac Minnewanka et par l'érection d'une usine d'énergie juste en aval de cet emplacement.

Il a été possible de répondre au maximum des besoins au cours de l'hiver 1940-41, sans imposer de nouvelles restrictions, mais il était évident qu'avec l'industrie de guerre qui prenait rapidement de l'envergure, il faudrait recourir à des mesures pour fournir des tranches considérables d'énergie afin d'éviter une pénurie alarmante au cours de l'hiver 1941-42. A une conférence des autorités provinciales, des compagnies d'énergie, de la Commission Hydroélectrique de l'Ontario et de la Commission des Eaux Courantes du Québec, il a été décidé d'entreprendre certains projets de grande envergure.

Ces projets comprenaient l'interconnexion des systèmes d'énergie; l'érection d'un circuit souterrain à travers Montréal; la construction d'un nouveau réseau de trans-

* Révisé par la Division de la Publicité, Ministère des Munitions et Approvisionnements.